



Info-SERQ

Information du Syndicat des Employeurs des Régies de Quartier

Paris, le 24 juillet 2018

Aux Présidentes et Présidents, aux Directrices et Directeurs

Mutuelle Cotisations et évolutions

Une réunion de la commission en charge de la prévoyance et de la complémentaire santé s'est tenue en date du 22 juin 2018 en présence du collège d'employeurs, des organisations syndicales, des organismes de complémentaire santé.

L'organisme de prévoyance n'a pas pu se libérer pour cette date. Une rencontre est programmée avec cet organisme au cours du mois d'octobre 2018 pour faire un point sur les comptes 2017 et le prévisionnel 2018. La même journée, nous rencontrerons les mutuelles également.

La réunion a porté, par conséquent, exclusivement sur la complémentaire santé avec l'AG2R et AESIO1. Les comptes 2017 ont été présentés. Ces derniers ont montré une stabilisation des résultats. Partant de ce constat, les partenaires sociaux ont convenu de maintenir les taux actuels pour l'année 2019.

Néanmoins, il est rappelé que les cotisations pour les complémentaires santé seront impactées, comme chaque année, par la hausse du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) en début d'année.

En outre, notre attention portera cette année encore sur la montée en charge du dispositif « Loi Evin », pour les salariés qui partiront à la retraite et qui souhaiteront continuer à bénéficier du régime de la Branche. De plus, à l'avenir², les cotisations pourraient être impactées par les nouvelles règles concernant le « Reste à charge 0 »³ concernant l'optique, le dentaire et l'audition.

¹ AESIO assure l'interlocution commerciale des mutuelles : ADREA, APREVA, Harmonie, Chorum etc..

² A partir de 2022

³ RAC 0 pour les soins dentaires ; pour l'optique, les audioprothèses

Les partenaires sociaux ont également signé un avenant sur lequel nous communiquerons ultérieurement, applicable à partir du 1^{er} janvier 2019, concernant le régime de l'orthodontie afin d'améliorer la prise en charge actuelle.

- Orthodontie prise en charge par la sécurité sociale : **300**% de la BR (base de remboursement sécurité sociale) ;
- Orthodontie non prise en charge par la sécurité sociale : **200**% de la BRR (base de remboursement sécurité sociale reconstituée).

Enfin et comme l'an dernier, un rappel a été fait par ces organismes concernant l'existence de fonds⁴, mobilisables par certains salariés, qui connaissent de grandes difficultés, pour lesquels la prise en charge mutuelle et de sécurité sociale est insuffisante. Les salariés peuvent mobiliser ces fonds. Volontairement, les actions finançables ne sont pas limitées. Elles dépendent de la situation de chacun⁵.

Nous ne manquerons pas de vous informer du contenu de ce prochain rendez-vous qui aura lieu le 12 octobre 2018.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Amara NAIT AMER, au 01 48 05 67 69 ou à l'adresse mail suivante : anaitamer@serq.fr

Formation 15 novembre 2018 Paris

Nous vous informons qu'une journée de formation portant sur l'actualité sociale mais également sur la complémentaire santé/mutuelle sera organisée le 15 novembre 2018 à Paris et animée par le SERQ et l'AG2R La Mondiale.

Elle s'adresse en priorité aux directeurs(trices), aux services RH.

L'inscription se fait par mail auprès du SERQ dans la limite des places disponibles.

⁴ Sur le site <u>www.serq.fr</u>, un lien est mis concernant le fonds de l'AG2R La mondiale pour ses adhérents.

⁵ Aide aménagement d'un logement, aide pour le permis, aide financière ponctuelle..